

# Interroger un bibliothécaire

## Charte du service

« Interroger un bibliothécaire » est un service d'information à distance des Bibliothèques d'Université Côte d'Azur, destiné à fournir des références de documents sur des sujets divers et des informations factuelles (références biographiques, faits, chiffres, dates).

## 1. Notre engagement

Dans le cadre de ce service, nous nous engageons :

- à un service gratuit,
- au respect de la confidentialité des informations nominatives et du contenu des messages,
- au respect des législations en vigueur dans leur pays :
  - Les notices extraites de bases accessibles sur abonnement et les références fournies dans le cadre de références bibliographiques seront limitées à une dizaine,
  - o Le droit d'auteur est respecté en se limitant à des citations.

## 2. Qui peut poser une question?

Tout le monde ! **« Interroger Un Bibliothécaire »** est un service gratuit et ouvert à tous, mais il est destiné en priorité aux membres d'Université Côte d'Azur.

## 3. Comment poser ma question ?

En remplissant le formulaire situé sur n'importe quelle page web concernant la bibliothèque d'Université Côte d'Azur.

## 4. Qui répond?

Des spécialistes de l'information de la bibliothèque de l'Université, référents du service « Interroger Un Bibliothécaire ».

## 5. Dans quel délai?

Dans le cadre de ce service, nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 3 jours, à compter de la réception de la question, hors week-end, jours fériés et périodes de fermeture des bibliothèques du réseau.



## 6. Quel type de questions puis-je poser?

#### Nous nous engageons à fournir :

- Des informations sur les ressources des bibliothèques de l'Université,
  - Des références de documents (livres, revues, disques, films...) dans les domaines de compétences du réseau (maximum de 10 références bibliographiques),
  - Des informations factuelles éléments biographiques, faits, chiffres, dates – en rapport avec ses domaines de compétence,
  - o Les collections remarquables.

#### Une aide à la recherche bibliographique sur tout type de document :

- o Des identifications ou des localisations de documents,
- o « où et comment trouver un document ? »,
- Une aide à la recherche documentaire,
- « comment trouver des références et des informations sur un sujet ? »,
- « comment utiliser les ressources électroniques ? ».

#### Des informations sur les services des bibliothèques de l'Université :

- Horaires et accès aux bibliothèques,
- Tarifs des bibliothèques,
- Règles de prêt des bibliothèques,
- o Environnement informatique des bibliothèques,
- o Archives ouvertes, aide à la publication, traitement de données.

Nous fournissons nos sources et la méthode de recherche utilisée.

7. Ce que « Interroger Un Bibliothécaire » ne fera pas.

#### Nous ne vous fournirons pas :

- de bibliographie approfondie,
- de réponse aux questions de concours,
- · d'aide aux devoirs scolaires ou universitaires,
- d'estimation financière ou d'expertise,
- de consultation spécialisée (généalogique, juridique ou médicale,...),
- de revue de presse,



- d'analyse de marché,
- d'envoi de documents.